

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 22 mars 2018, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du mercredi 7 mars 2018 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux du 16 novembre 2017, du 14 décembre 2017 et du 25 janvier 2018.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Alexandra Kohlstedt, 12.05.1976, et M. Ole Kohlstedt, 27.08.1972, et leurs enfants Lucie, 20.06.2008, Nellie, 05.02.2011, ressortissants allemands.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Pourquoi ne pas utiliser un contrat de performance énergétique pour le remplacement de l'éclairage public » (n° 1008) (PDC-JDC).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Places de stationnement qu'en est-il ? » (n° 1009) (PLR).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Journal de Porrentruy » (n° 1019) (M. Baptiste Laville).
9. Traitement du postulat intitulé « Pour la récupération et le recyclage des briques et berlingots de boissons » (n° 1010) (PS-Les Verts).
10. Traitement du postulat intitulé « Une salle polyvalente à Porrentruy » (n° 1011) (PCSI).
11. Traitement de la motion intitulée « Pour une augmentation de l'allocation de naissance et d'adoption » (n° 1012) (PS-Les Verts).
12. Traitement de la motion intitulée « Pour une sortie du glyphosate à Porrentruy » (n° 1013) (PS-Les Verts).
13. Traitement de la motion intitulée « Création d'un fitness urbain » (n° 1014) (PCSI).
14. Approuver un crédit de CHF 5'670'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la rénovation de la piscine municipale de Porrentruy.
15. Approuver l'acquisition de la parcelle et du bâtiment, sis sur le feuillet n° 2089 à rue du Gravier, appartenant à M. Serge Fleury et à couvrir par voie d'emprunt, pour le montant de CHF 358'000.-.
16. Approuver le règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS).
17. Approuver un crédit de CHF 90'500.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport du Centre de renfort, d'incendie et de secours de Porrentruy (CRISP).
18. Approuver la reprise des installations de distribution d'eau de l'A16 par le SIDP.
19. Divers.

M. Yann Voillat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Damien Plumey - remplacé par M. Clément Boesch.
M. Thomas Schaller - remplacé par Mme Muriel Daucourt.

Sont excusés pour le PLR :

M. Jacques Voirol - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.
M. Johan Perrin - remplacé par M. Thierry Berthoud.
M. Hervé Voirol - remplacé par M. Jean-Jacques Borgeaud.

Est excusée pour le PS-Les Verts :

Mme Chantal Gerber - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Thomas Schaffter - remplacé M. Angelo Casarano.
M. Manuel Benitez - remplacé par Mme Sophie Barthod.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Anne-Marie Theubet Schaffter, Fabienne Wahl.

MM. Jean-Pierre Bendit, Thierry Berthoud, Clément Boesch, Jean-Jacques Borgeaud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Laurent Crevoisier, Victor Egger, Jean Farine, Charles Freléchoux, Claude Gerber, Claude Gury, Baptiste Laville, Julien Parietti, Pierre Parietti, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Gabriel Schenk, Alain Theikaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret Siess et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, Chancelier.

M. le Président ouvre la deuxième séance de l'année 2018. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignées : MM. Jean-Pierre Bendit et Alain Theilkaes.

Ordre du jour

Vu l'importance de l'ordre jour, M. Julien Parietti demande que les points 14 à 18 soient traités directement après le point 5 étant donné qu'ils lui paraissent plus importants que les points 6 à 13.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour, avec la proposition de M. Parietti, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

M. le Président fait part de la démission du Conseil de ville de M. Jacques Voirol qui déménage à Delémont.

2. Informations du Conseil municipal.

M. Manuel Godinat indique que la Caisse de Pensions de la République et Canton du Jura doit répondre à un certain nombre de contraintes légales pour respecter le chemin de croissance. Elle doit notamment atteindre certains niveaux de couverture, 60 % en 2020, 75 % en 2030 et 80 % en 2052. De plus, principalement en raison des taux d'intérêt qui sont incroyablement bas, le taux technique a été revu à la baisse, à 2,25 % au lieu de 3 %. De ce fait, de nouvelles mesures doivent être prises pour assurer le chemin de croissance qui est imposé par la CPJU. Ainsi employés et employeurs, Canton et Communes devront à nouveau se serrer la ceinture ces prochaines années. Ces mesures, dont certaines devront encore être ratifiées par Parlement cantonal, ont été présentées au début d'année et font l'objet d'une consultation. La Municipalité de Porrentruy, en tant qu'employeur affilié à la CPJU, devra supporter une première contribution unique de plus de 950'000 francs ainsi que des cotisations supplémentaires de l'ordre de 75'000 francs par année. En tant que commune jurassienne, la Municipalité devra aussi prendre en charge 700'000 francs supplémentaires de contribution unique et 50'000 francs par année. En considérant un amortissement théorique de 5 ans sur les contributions uniques et les différentes charges, les charges supplémentaires pour Porrentruy sont de l'ordre de 500'000 francs par année.

M. Godinat souligne que ces charges supplémentaires, non connues lors de l'établissement du budget, n'ont pas été intégrées dans celui-ci, ni dans la planification financière mais auront un impact important sur les finances communales. Pour conclure, M. Godinat signale que le Conseil municipal a répondu de manière résignée à la consultation cantonale et a transmis un courrier à la Caisse de Pensions dans lequel l'exécutif sollicite une entrevue avec les responsables de cette institution pour obtenir des garanties à longs termes. Le Conseil municipal souhaite également ouvrir la discussion sur les éventuelles modalités d'une sortie ou non de la Municipalité de Porrentruy.

Mme Rosalie Beuret mentionne que le plan directeur des déplacements et du stationnement a identifié un besoin de 80 places de stationnement dans la partie ouest de la ville. Pour répondre à cette problématique, une étude de faisabilité est actuellement menée sur le parking de la Colombière afin d'ajouter un étage aérien ou sous-terrain. C'est dans ce cadre que 7 forages auront lieu entre le 18 et le 20 avril sur ce parking. Cela impliquera qu'une vingtaine de places seront en alternance condamnées durant ces quelques jours.

M. Eric Pineau informe qu'un groupe de travail s'est constitué pour pérenniser la ligne CJ entre Porrentruy et Bonfol. Dans ce cadre-là, une fête aura lieu le dimanche 22 avril prochain. A Porrentruy, il sera possible de prendre le train gratuitement pour découvrir et visiter les autres communes et, en partenariat avec le Buffet de la Gare, une tente sera installée où les gens pourront se restaurer. Une exposition de vieilles photos de la gare de l'époque pourra aussi être visitée et un carrousel pour les enfants sera installé. Un bus de la RTS sera également présent. Des visites du quartier de la gare et de la vieille ville seront organisées. M. Pineau invite la population à venir nombreuse à cette manifestation.

M. Gabriel Voirol indique que la séance du Conseil de ville qui avait été déplacée au 3 mai 2018 aura lieu finalement le 17 mai, comme prévu initialement. En effet, le SIDP traitera du dossier de rénovation de la patinoire le 17 avril prochain en lieu et place du 26 mars et, de ce fait, la votation sur cet objet ne pourra pas se dérouler le 10 juin 2018, en même temps que les votations fédérales. La votation sur le projet de la patinoire aura finalement lieu le 1^{er} juillet 2018 ; le SIDP prendra en charge les surcoûts que cette votation va engendrer.

Mme Anne Roy indique qu'une modification partielle du règlement communal sur les constructions a été publiée dans le Journal officiel de ce jour. Cette modification est déposée publiquement durant 30 jours durant lesquels les ayants droits pourront en prendre connaissance et, le cas échéant, se prononcer sur cette version. L'objectif principal de cette modification est de faciliter les procédures, sans toucher aux droits des citoyens, afin de permettre l'adoption des plans spéciaux par le Conseil municipal sans passer chaque fois par une votation populaire. Si tout va bien, cette modification pourra être présentée au peuple d'ici l'automne.

3. Procès-verbaux du 16 novembre 2017, du 14 décembre 2017 et du 25 janvier 2018.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces trois procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

M. Jean-Pierre Bendit relève que le développement de la ville passe par des investissements, d'autant plus que certaines infrastructures sont aujourd'hui inévitablement à rénover. En ce début d'année, le Conseil municipal travaille sur le programme de législature comportant forcément des nouveaux projets, comme l'aménagement du site des BKW. M. Bendit ajoute que les investissements avoisineront cette année les 15 millions de francs. De plus, certains projets risquent de prendre l'ascenseur et de mauvaises nouvelles concernant la Caisse de Pensions sont annoncées. A son avis, en parallèle à l'élaboration du programme de législature, une mise à jour urgente du plan financier sur 5 ans est indispensable afin d'avoir une vue d'ensemble de l'endettement et des conséquences sur le compte de fonctionnement. De nouvelles priorités doivent éventuellement être fixées dans le but de rassurer les Conseillers de ville et la population. Il ajoute qu'une présentation du plan financier lors du budget est trop tardive et demande à l'exécutif s'il pense le présenter en parallèle au programme de législature ?

M. Manuel Godinat répond que le programme de législature et la planification financière sont deux éléments complètement indépendants. Le programme de législature n'est pas autrement soumis au Conseil de ville, contrairement à la planification financière qui devrait faire partie intégrante du budget 2019. M. Godinat ajoute que le Conseil municipal intègre l'élément financier sur chaque dossier qu'il traite. Il signale que la planification financière sera rapidement actualisée et sera présentée au Conseil de ville au plus tard lors du traitement du budget 2019. M. Godinat rappelle que les résultats ont été très bons ces deux dernières années, ce qui aura aussi un impact sur la péréquation financière. Pour lui, il appartient donc à la nouvelle équipe de préparer une planification financière la plus optimale pour la Municipalité. Il termine en indiquant que des éléments concrets

seront présentés prochainement au législatif.

M. Jean-Pierre Bendit se déclare non satisfait.

Concernant la sécurité des piétons à la rue des Grands-Champs, reliant la Colombière à la rue Achille-Merguin, Mme Elodie Gschwind constate que cette dernière est actuellement très empruntée puisqu'elle est utilisée comme déviation suite aux travaux de la rue du Gravier. Il est important de signaler que cette rue est également utilisée pour le passage des cars postaux. Cette situation l'interpelle d'autant plus que la rue des Grands-Champs fait partie du plan de mobilité scolaire afin de permettre aux enfants de se rendre en toute sécurité de leur domicile à l'école. Consciente que la situation est temporaire, Mme Gschwind reste inquiète concernant la sécurité des écoliers qui vont ou qui rentrent de l'école mais également de toute personne qui emprunterait cette rue à pied. Elle précise que les lignes jaunes de sécurité sont quasi effacées sur la totalité du parcours et que les automobilistes peinent à se croiser vu l'é étroitesse du pont. De plus, il nécessite pour le passage des cars postaux une gestion par des feux de signalisation ce qui ajoute un danger supplémentaire pour les piétons qui l'empruntent. En conséquence, Mme Gschwind demande au Conseil municipal s'il est au courant du manque de sécurité à cet endroit et s'il est prévu d'entreprendre des aménagements afin de sécuriser cette rue durant cette période de travaux, voire éventuellement de les maintenir après ?

M. Julien Loichat confirme que la rue des Grands-Champs est actuellement empruntée plus fortement que d'habitude en raison des travaux importants du giratoire de la rue du Gravier. Il ajoute que la ligne Pedibus qui passait par-là à l'époque n'est plus active actuellement mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a plus d'enfants qui empruntent ce secteur. M. Loichat signale que cette situation spécifique a été analysée par les services de la Municipalité dans le cadre de l'ensemble des travaux. Il rappelle également que des panneaux de limitation à 30 km/h ont été posés et que des contrôles de vitesses seront organisés prochainement dans ce secteur. Quant aux feux de signalisation, ils ont été posés pour sécuriser un petit peu plus ce secteur. Il termine en indiquant que cette situation, même si elle n'est pas optimale, est l'équilibre qui a été trouvé pour l'ensemble des usagers. M. Loichat profite de l'occasion pour rappeler à tous les utilisateurs de ce secteur de faire attention.

Mme Elodie Gschwind se déclare partiellement satisfaite.

Mme Sandra Nobs relève que la borne, située sur la place des Bennelats et permettant la location de deux véhicules électriques de la maison Tellis, a été dernièrement détériorée. Constatant que l'appareil pour la location de ces véhicules a été enlevé, elle demande si cette borne sera remplacée, si la réservation se fera par smartphone et par ordinateur ou si cette entreprise a décidé de déplacer le stationnement de ces véhicules dans un autre endroit ou de les supprimer ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que cet appareil a été effectivement dégradé mais que sa disparition est due au fait que l'entreprise Tellis a décidé d'arrêter ses activités à Porrentruy, comme elle l'a fait aussi dans d'autres villes. Il rappelle que la Municipalité utilisait un de ces véhicules pour son usage personnel. Toutefois, la Municipalité a décidé d'acquérir un véhicule électrique pour ses besoins personnels et une borne sera installée à cet effet à la Beuchire.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

M. Stéphane Theurillat relève que, lors d'une récente interview par une radio locale, le maire annonçait son intention de vouloir inscrire Porrentruy au patrimoine mondial de l'UNESCO. Si l'idée peut paraître séduisante, cette annonce interpelle et inquiète la population par rapport au projet « Cœur de ville ». En effet, pour obtenir cette inscription, la charge de travail est conséquente et risque d'occuper plusieurs employés communaux, ce qui nécessitera de fixer des priorités par rapport à d'autres projets. Mais le pire est pour le projet « Cœur de ville », car les conséquences d'une inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO sont non-négligeables, le cadre légal en la matière est très strict et rigide et engendre de nombreuses contraintes architecturales supplémentaires pour toutes modifications ou améliorations. Dès lors, sachant tous les travaux à réaliser au centre de la ville dans le cadre de « Cœur de ville », cette inscription donne l'impression que Porrentruy va se tirer une balle dans le pied ! M. Theurillat ajoute que le projet « Cœur de ville » a commencé en 2011 et que l'exécutif a annoncé qu'il faudra encore 20 à 30 ans pour sa concrétisation. Ce délai paraît déjà aberrant mais avec l'ajout de contraintes supplémentaires, le projet « Cœur de ville » n'est pas prêt de battre ! C'est pourquoi, M. Theurillat demande au Conseil municipal s'il peut confirmer que le projet « Cœur de ville » reste prioritaire et qu'aucune tentative d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ne se fera avant sa concrétisation ?

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que le plan directeur « Cœur de ville » va être en phase de finalisation. Il ajoute que le Conseil municipal prendra une dernière décision sur ce dossier lundi prochain. De plus, comme cela a été annoncé à l'UCA lors de la présentation du dossier, les travaux de la rue Pierre-Péquignat se dérouleront en juin. Pour lui, il est totalement faux de dire qu'il faut 20 ou 30 ans pour réaliser le dossier « Cœur de ville » car, 20 à 30 ans, c'est la perspective d'un plan directeur. M. le Maire ajoute que certains endroits de la ville ont été refaits récemment et que seuls les endroits qui nécessiteront un assainissement vont être

réfectionnés progressivement durant les 20 prochaines années mais les priorités seront définies. Le projet « Cœur de ville » va donc avancer et le Conseil de ville aura sans doute un crédit à voter à ce sujet au mois de juin. S'agissant de l'UNESCO, M. le Maire ne connaît pas toutes les contraintes et, pour cette raison, l'inscription ou non de Porrentruy au patrimoine de l'UNESCO va être analysée avec pertinence par Jura Tourisme et le Conseil municipal. Il ajoute qu'une telle inscription présente des avantages en termes touristiques mais a aussi des contraintes et il s'agit de mettre sur la balance le pour et le contre afin de prendre une décision en toute connaissance de cause.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait mais est très peu convaincu que la Commune pourra mener en parallèle le projet « Cœur de ville » et l'inscription au patrimoine de l'UNESCO vu les contraintes imposées. Toutefois, il est content de constater que le projet « Cœur de ville » est une priorité.

Mme Sophie Barthod relève que dans l'affaire Car Postal la Confédération promet à termes une rétrocession aux cantons concernés des sommes de subsides indûment perçues. Elle demande au Conseil municipal si cette rétrocession concerne également les communes et, dans l'affirmative, quelles sommes la Municipalité de Porrentruy serait-elle en droit de revendiquer ?

Mme Anne Roy répond que le Conseil municipal a pris contact avec le Canton pour obtenir des informations sur cette problématique. Aujourd'hui, elle ne sait pas si Porrentruy a été lésée. La Commune, qui a obtenu une concession de la Confédération, peut mettre sur pied des transports publics. L'enquête permettra de définir si la Municipalité de Porrentruy est concernée. Cependant, la Commune reste en contact avec le Canton et la Commune de Delémont, qui est dans la même situation de Porrentruy, du moins pour imaginer la nouvelle offre de transports publics sur le territoire cantonal pour les prochaines années. La Municipalité est donc en attente d'une réponse et prête une attention soutenue à ce dossier.

Mme Sophie Barthod se déclare satisfaite.

Relevant que le réseau d'eau potable de la ville est entretenu tout au long de l'année et que, lors de diverses réfections des rues, la Commune profite des travaux pour changer ou surveiller les conduites d'eau potable, M. Alain Chariatte souhaite savoir qui prend en charge le changement des conduites d'eau potable privées lorsque les travaux effectués sur le domaine public impliquent de renouveler les conduites du domaine privé ?

Mme Rosalie Beuret rappelle que la Municipalité assainit depuis plusieurs années le réseau d'eau et qu'elle fait un important travail pour réduire les fuites et augmenter la performance du réseau. Elle ajoute que les privés sont propriétaires des conduites d'eau potable jusqu'au raccordement de celles-ci à la conduite principale située sur le territoire communal. Lors de ces opérations d'assainissement, la Commune remplace la conduite communale ainsi que les conduites privées qui se situent sur le territoire communal. Concernant les frais de ces assainissements, les conduites privées sont prises en charge à bien plaisir par la Municipalité à raison de 50 %. Le solde est pris en charge par les privés, en application du règlement communal concernant l'alimentation en eau et une convention est signée avec les propriétaires concernés afin que tout soit clair et transparent. Tout cela est effectué afin de diminuer les fuites et de ne pas gaspiller un bien aussi précieux que l'eau.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

Concernant certaines dates retenues en 2018 pour le ramassage des déchets encombrants combustibles et des objets métalliques, M. Jean Farine constate que, pour le secteur B, la première tournée a eu lieu durant la semaine blanche et que la suivante, qui concerne le ramassage de la ferraille et autres objets métalliques, n'aura lieu que le 28 juin. Il souligne qu'un cas similaire va se produire durant les vacances pascales, soit les mercredi 4 et 11 avril, et touchera cette fois tous les habitants de Porrentruy. M. Farine demande donc si le responsable de la gestion des déchets veillera dès 2019 à ne plus fixer de tournées de ramassage durant les vacances scolaires ?

M. Philippe Eggertswyler répond que le ramassage des déchets demande d'avoir une vision complète sur l'ensemble des contraintes que ce travail engendre. Il ajoute qu'il faut tenir compte des vacances, des jours fériés mais aussi des saisons. Néanmoins, il étudiera avec le Service UEI la demande de M. Farine afin de trouver, dès 2019, la meilleure solution pour la population.

M. Jean Farine se déclare satisfait.

M. Sébastien Piquerez indique que sa question portait sur l'affaire Car Postal et que Mme Anne Roy a déjà répondu à ses interrogations.

M. Claude Gerber relève que le calendrier 2018 contient un certain nombre de renseignements comme les heures d'ouverture de l'administration communale, les dates des vacances scolaires, les manifestations et les spectacles ainsi que les numéros de téléphones importants tels que ceux de la Police, de l'Hôpital, etc. Cependant, il a constaté que la foire de juillet, qui coïncide avec la veille des vacances d'été et qui est réputée

pour être bien fréquentée et bien animée, a été programmée le samedi 4 août. Il demande donc au Conseil municipal si cette programmation au 4 août est une erreur de stratégie, à un moment où la ville est déserte et où certains commerçants et restaurateurs sont aussi en vacances ? Il ajoute que certains forains pourraient également boycotter cette foire.

M. Eric Pineau répond que les dates des foires sont prévues et fixées par les personnes qui organisent les foires et qui connaissent les avantages et les inconvénients des forains et des gens qui y participent. Il constate que le 4 août n'est effectivement pas une date idéale mais pense que certains citoyens qui ne partent pas en vacances profiteront de cette foire. Néanmoins, il ajoute qu'une réflexion aura lieu concernant les dates des foires et, à l'avenir, il faudra peut-être avancer la foire des vacances d'une à deux semaines.

M. Claude Gerber se déclare satisfait.

M. Angelo Casarano relève qu'un échafaudage, empiétant sur le trottoir ainsi que sur 3 à 4 places de stationnement, a été dressé durant plusieurs mois devant la façade d'un immeuble de la rue du Gravier. Cet échafaudage, qui vient d'être démonté pour permettre le bon déroulement du chantier routier actuel, n'a servi, semble-t-il, que de support pour un bandeau publicitaire lié à la prospection immobilière en lien avec une éventuelle rénovation de ce bâtiment, pratique qui serait vraisemblablement acceptée en cours de travaux. En conséquence, M. Casarano demande si un règlement existe à ce sujet ?

Mme Anne Roy répond que ce bâtiment a effectivement bénéficié d'un permis de construire et qu'une demande de mise en place des échafaudages a été faite à la Police municipale qui traite ces demandes-là. Mme Roy mentionne que les travaux de rénovation de ce bâtiment n'ont pas été entamés étant donné la réfection de la rue du Gravier et, pour cette raison, les échafaudages ont été démontés. Ils seront très certainement réinstallés à la fin des travaux de la rue du Gravier.

M. Angelo Casarano se déclare satisfait.

M. Baptiste Laville constate que dans seulement 154 jours, la 37^{ème} Braderie de Porrentruy reprendra ses droits. A cet effet, un article du Quotidien jurassien du 1^{er} mars 2018 laissait entendre que les modestes dépenses liées à l'écologie étaient nécessaires et que le comité de la Braderie ne dérogera à aucune d'entre elles car, d'édition en édition, le comité de la Braderie s'efforce d'améliorer son bilan écologique. Un article du 31 août 2016 sur RFJ annonçait, par exemple, la volonté de trier l'aluminium pour l'édition 2018. De plus, lors du traitement du postulat émanant du groupe PS-Les Verts et intitulé « Pour la promotion de manifestations écoresponsables à Porrentruy », le Conseil municipal y évoquait qu'un projet de charte des manifestations, contenant un volet important sur l'éco-responsabilité, était à bout touchant. Plus d'un an après l'annonce concernant l'arrivée imminente de cette charte et moins de 154 jours avant la fête emblématique de Porrentruy, M. Laville demande si cette charte existe, si elle est transmise et signée par les organisateurs de manifestations et, si tel est le cas, quelles sont les nouvelles mesures ou contraintes édictées dans cette charte ?

M. Eric Pineau répond que cette charte existe mais qu'elle n'a pas encore été finalisée car un processus d'amélioration est en cours. Cette charte ne va pas être signée pour chaque manifestation car cela engendrerait un lourd travail administratif. Par contre, la Municipalité va réfléchir à son application. Concernant la Braderie, le comité de cette manifestation est exemplaire depuis 2012 où il a finalement décidé de prendre le taureau par les cornes concernant cette éco-responsabilité. Un grand effort a été fait et un budget de plus de 40'000 francs est dévolu à l'éco-responsabilité pour cette manifestation.

M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :

- a) Mme Alexandra Kohlstedt, 12.05.1976, et M. Ole Kohlstedt, 27.08.1972, et leurs enfants Lucie, 20.06.2008, Nellie, 05.02.2011, ressortissants allemands.**

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Au nom du Conseil de ville, M. le Président félicite la famille Kohlstedt et la remercie d'avoir choisi Porrentruy pour demander la nationalité suisse. Il ajoute que l'acceptation par le Conseil de ville est un pas de plus vers leur naturalisation qui a débuté en 2017 et qui arrivera à son terme avec l'acceptation du Canton de leur droit de cité cantonal.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Pourquoi ne pas utiliser un contrat de performance énergétique pour le remplacement de l'éclairage public » (n° 1008) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Places de stationnement qu'en est-il ? » (n° 1009) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Claudio Cordone se déclare partiellement satisfait. Concernant le bâtiment A16, il demande à quoi correspondent les quelques places mises à disposition quand le propriétaire du bâtiment ne peut y parquer ses propres véhicules et encore moins y décharger du matériel quand deux véhicules sont parqués de chaque côté de la porte d'entrée.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Journal de Porrentruy » (n° 1019) (M. Baptiste Laville).

M. Baptiste Laville se déclare non satisfait car sa question interrogeait l'inévitable augmentation des coûts liés à la professionnalisation de la nouvelle rédaction du journal et sur la spécificité locale d'un journal, dont au minimum 2/3, voire 100% de la rédaction appartient déjà au Journal de Delémont, et la réponse n'y fait aucunement référence.

9. Traitement du postulat intitulé « Pour la récupération et le recyclage des briques et berlingots de boissons » (n° 1010) (PS-Les Verts).

M. Jean-Pierre Cafiso rappelle que le postulat soumis ce soir demande de mettre en place, dans les points de collecte de déchets de la ville, des bennes pour récupérer et recycler les briques et berlingots de boissons. Il invite donc le législatif à accepter ce postulat et, en cas d'acceptation, au Conseil municipal de le mettre en œuvre rapidement.

M. Philippe Eggertswyler constate que l'évolution des modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires conduit à une explosion de la quantité des déchets dont la production par habitant a doublé en 40 ans. Il ajoute que la gestion des déchets représente un véritable enjeu tant au niveau financier qu'au niveau environnemental et, pour cette raison, elle doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble. C'est pourquoi, Porrentruy, en collaboration avec le SIDP, travaille actuellement sur une refonte complète de la gestion de l'ensemble des déchets urbains. En 2017, les DUC ou les sacs taxés représentaient 106 kilos par habitants pour Porrentruy, soit 1262 tonnes au total. Bien entendu, dans ces déchets, plusieurs tonnes de briques de boisson se retrouvent dans les sacs taxés. Le postulat vise à mettre en place sur tout le territoire communal un système permettant la récupération et le recyclage des briques et berlingots de boissons. "L'association pour le recyclage des briques à boisson Suisse" a été contactée à cet effet et, si de nombreux points de collecte apparaissent actuellement au niveau national, ces derniers sont encore inexistantes en Suisse romande, hormis la récupération faite par certains commerces Aldi. L'association susmentionnée projette d'instaurer une collecte sur l'ensemble du territoire helvétique dès 2018-2019. M. Eggertswyler confirme que le Conseil municipal est favorable au principe de récupérer et recycler ce type de déchets et propose d'intégrer cette réflexion aux études qui sont actuellement menées. Pour ces raisons, il propose d'accepter le postulat.

M. Pierre-Olivier Cattin signale que le groupe PCSI partage les préoccupations des motionnaires et ajoute que tout ce qui permet de réduire l'impact de la consommation doit pouvoir être décidé dès le plus petit niveau communal. Dès lors, le groupe PCSI acceptera, à l'unanimité, ce postulat.

M. Alain Chariatte indique que le groupe PDC-JDC soutiendra à l'unanimité ce postulat. Il ajoute que, dans ce monde d'extrême consommation, les quantités de déchets de toutes sortes produites quotidiennement ont de quoi donner le tournis. Afin de diminuer le volume des sacs taxés, la Municipalité de Porrentruy doit étudier et trouver des solutions pour permettre aux citoyens de trier au mieux ces différents déchets et la récupération des déchets concernés par le postulat fait entièrement partie de cette problématique.

Mme Aline Nicoulin observe que limiter le volume des déchets et alléger les finances des citoyens et des entreprises sont des opérations qui intéressent fortement le groupe PLR. Constatant que le Conseil municipal s'est déjà approché de l'association qui vise à recycler ces briques à boissons en Suisse et qu'une entreprise d'un groupe allemand le fait déjà en Romandie, son groupe se réjouit de voir fleurir ce type de collecte à Porrentruy. Mme Nicoulin ajoute que le recyclage des flacons en PET ne coûte aujourd'hui plus rien à la Municipalité. Elle souhaiterait que le tri de berlingots devienne également obligatoire et qu'ainsi chaque revendeur de tels contenants se transforme en collecteur de ceux-ci. Pour ces raisons, le groupe PLR va soutenir ce postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Pour la récupération

et le recyclage des briques et berlingots de boissons » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Traitement du postulat intitulé « Une salle polyvalente à Porrentruy » (n° 1011) (PCSI).

M. Jean-Luc Plumey relève que le postulat intitulé « Une salle polyvalente à Porrentruy » est directement lié au projet de rénovation de la patinoire et plus particulièrement de la construction de l'éventuelle « Hutte ajoulote ». Or, vu l'avancement de cet important projet de rénovation, de la complexité et de la délicatesse du dossier, son groupe a jugé qu'il n'était pas adéquat pour l'instant d'engager un débat sur une structure complémentaire. Aussi, il a pris la décision de retirer son postulat. Selon l'évolution de ce dossier ou l'avènement d'autres opportunités, le groupe PCSI se permettra, le cas échéant, de revenir avec cette problématique de salle polyvalente à Porrentruy.

11. Traitement de la motion intitulée « Pour une augmentation de l'allocation de naissance et d'adoption » (n° 1012) (PS-Les Verts).

Mme Lisa Raval se réjouit que le Conseil municipal propose ce soir d'accepter cette motion. Le fait d'augmenter l'allocation de naissance et d'adoption de CHF 700.- à CHF 1'000.- ne grèvera pas lourdement les comptes communaux mais participera à l'attractivité de Porrentruy en envoyant un signal positif aux familles tout en apportant une aide concrète à celles-ci. Elle espère que le Conseil de ville suivra la proposition du Conseil municipal en acceptant cette motion.

M. Julien Loichat constate qu'il est temps de lancer un signal positif et d'amener une aide concrète aux familles de Porrentruy. Il ajoute que Porrentruy travaille déjà très activement à la politique familiale avec la crèche, qui constitue une véritable politique d'accueil professionnel et qui se développe depuis de nombreuses années. La Municipalité soutient également financièrement la Ludothèque, les associations culturelles ou sportives mais également les entrées à la piscine ou l'acquisition d'abonnements à la bibliothèque avec des tarifs préférentiels pour les familles. Les différentes infrastructures sportives en tous genres permettent également aux familles de pouvoir être accueillies convenablement en ville de Porrentruy. Il relève que l'arrivée d'un enfant implique des dépenses financières que la Municipalité peut aider en augmentant l'allocation familiale à 1'000 francs. Même avec 60 naissances par année à Porrentruy, cette augmentation est tout à fait acceptable dans le cadre du budget. Il termine en indiquant que, même si ces 1'000 francs ne résolvent pas tout, ils constituent un véritable message envoyé aux familles à l'heure où Porrentruy souhaite augmenter sa population en mettant à disposition des terrains à bâtir pour les familles. Pour ces raisons, M. Loichat demande au législatif d'approuver cette motion.

Mme Laure Roy constate que les frais liés à la naissance ou l'adoption d'un enfant sont élevés, plus encore lorsqu'il s'agit d'un premier enfant et que les parents n'ont pas les différents articles indispensables qui peuvent coûter cher pour recevoir le nouveau venu dans leur famille. Dans le contexte économique actuel, le groupe PDC-JDC est favorable à une amélioration de l'allocation de naissance ou d'adoption. De plus, en tant que parti de la famille, le groupe PDC-JDC s'engage pour une société favorable aux enfants et, dès lors, acceptera à l'unanimité cette motion.

Mme Sandra Nobs relève que l'arrivée d'un enfant dans une famille est source de bonheur, certes, mais de dépenses également. L'allocation de naissance est un cadeau que les parents apprécient à sa juste valeur. Elle ajoute que certaines communes versent entre CHF 50.- et CHF 1'500.-. Donc, en donnant CHF 1000.-, Porrentruy se situe dans une bonne moyenne et offre donc aux parents une aide précieuse. De plus, son groupe est favorable à un versement direct sur le compte des parents qui, contrairement à un versement en espèces ou à toute autre prestation, n'engendre pas de surcharge de travail du personnel de la Commune. C'est pourquoi, le groupe PLR acceptera à l'unanimité cette motion.

Mme Sophie Barthod indique que le groupe PCSI acceptera à l'unanimité cette motion car la politique de soutien actif pour toutes les formes de familles, traditionnelles, monoparentales et adoptantes, doit être développée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour une augmentation de l'allocation de naissance et d'adoption » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Traitement de la motion intitulée « Pour une sortie du glyphosate à Porrentruy » (n° 1013) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville rappelle les conséquences écologiques, sociétales et sanitaires des quelques 300 tonnes de glyphosate épandues encore en Suisse chaque année. La pollution des sols, la pollution des rivières, la contamination de la chaîne alimentaire, le lien avec le cancer et les malformations sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres. En 2017, le Tribunal de Monsanto ainsi que l'affaire des Monsanto Papers ont permis de mettre à jour toute la dangerosité du produit ainsi que les pratiques commerciales inacceptables de désinformation pour transformer un véritable poison en un vertueux produit phytosanitaire. Il ajoute que le

glyphosate est déjà interdit d'utilisation en Suisse le long des routes, des cours d'eau et des forêts. Enfin, ce produit a été classé cancérigène probable par l'Organisation mondiale de la santé. La motion de ce soir demande à la Municipalité de renoncer au plus vite à l'utilisation du glyphosate sur tout son territoire. Ce produit n'étant utilisé qu'au cimetière, la présente motion ne concerne que les quelques 17 litres de glyphosate utilisés pour l'entretien des tombes. Outre l'impact évident sur l'environnement, M. Laville précise que des jardins partagés se situent en contrebas du cimetière et qu'ils ne manquent pas de capter et d'accumuler les eaux de ruissellement polluées. Il pense que dans le contexte actuel de suspicion concernant l'aspect cancérigène du produit et afin de garantir la santé des jardiniers locataires, la Commune se doit d'appliquer le principe de précaution. La réponse du Conseil municipal demandant d'accepter cette motion l'encourage à croire que la Municipalité de Porrentruy souhaite s'engager vers un avenir moins polluant, plus responsable et plus durable. En cas d'acceptation de cette motion, il va sans dire que le groupe PS-Les Verts exhorte le Conseil de municipal à « jouer le jeu » et à ne pas se retourner vers un autre produit phytosanitaire tout aussi polluant que le glyphosate. Après tant d'années passées à utiliser la chimie, il est certain qu'un temps d'adaptation sera nécessaire aux services communaux pour bien maîtriser de nouvelles techniques d'entretien. En conclusion, le groupe PS-Les Verts appelle le Conseil de ville à voter en faveur de cette motion.

M. Philippe Eggertswyler confirme que ce produit est encore utilisé par la Municipalité pour l'entretien du cimetière qui demande un entretien soutenu durant toute l'année. Cependant, force est de constater que le Centre international de recherche sur le cancer a qualifié le glyphosate au printemps 2015 de probablement cancérigène. En novembre 2017, une semaine après que le Conseil fédéral ait décidé de ne pas remettre en question l'utilisation du glyphosate en Suisse, les Etats membres de l'Union européenne ont également choisi de prolonger de 5 ans son autorisation. C'est toutefois moins que les 15 ans initialement prévus mais il est indispensable que la pression se maintienne pour que cette substance fasse l'objet d'une réévaluation. En 2016, la pétition « Interdire le glyphosate - maintenant ! » a été signée par plus de 25'000 personnes. Le Conseil national l'a rejetée estimant qu'il n'y a pas lieu d'interdire l'usage du glyphosate, en particulier dans l'agriculture. Ces décisions vont à l'encontre du principe de précaution. M. Eggertswyler relève que, chaque année, 300 tonnes d'herbicides à base de glyphosate sont répandues en Suisse. Le risque pour les jardiniers amateurs, souvent peu conscients des dangers lors de l'utilisation de produits de jardinage, est important. Pour les organismes de défense des consommateurs ainsi que pour les spécialistes en alimentation, il faut changer la donne. Des études indépendantes montrent que des résidus de glyphosate sont retrouvés dans des fourrages pour animaux, dans leurs urines et donc bien sûr dans des denrées alimentaires. La santé des consommateurs doit être mieux protégée et cela passe par le principe de précaution. Reconduire les autorisations sur la base des informations lacunaires des fabricants serait risqué pour l'environnement, les êtres humains et les animaux. Dès lors, le Conseil municipal invite le législatif à accepter cette motion. M. Eggertswyler signale encore qu'il ne s'agit pas d'utiliser un produit de substitution mais de trouver un produit qui puisse faire en sorte que ce type de problème n'existe plus.

M. Xavier Brunner relève que le groupe libéral-radical est très sensible au questionnement engendré par le glyphosate. Ce célèbre pesticide, reconnu pour sa redoutable efficacité mais aussi considéré comme cancérigène probable par l'OMS, fait polémique. Pour Porrentruy, les 17 litres de produit à base de glyphosate utilisés actuellement pour désherber le cimetière semblent modestes et le groupe PLR salue la Municipalité pour cette utilisation minimale du pesticide. De plus, le groupe PLR tient à rendre le législatif attentif au fait qu'une acceptation de cette motion impliquera davantage de charges pour la Commune. En effet, le personnel municipal devra passer plus de temps pour effectuer le même travail de désherbage. A cela s'ajoutent les frais et investissements en lien avec la recherche d'une solution de substitution durable. Par chance, la motion fait référence au cimetière du Boix-de-Vaux, à Lausanne, qui aurait arrêté les produits chimiques depuis 2010 à des fins de désherbage. Il serait intéressant et utile que le motionnaire indique la méthode miracle qui y a été développée en 8 ans. Toutefois, à cause du probable enjeu de santé publique, le groupe PLR tient également à appliquer le principe de précaution et acceptera cette motion.

M. Angelo Casarano indique que le groupe PCSI acceptera cette motion à l'unanimité mais exige que les solutions de remplacement soient de vraies solutions écologiques, écoresponsables et durables.

Mme Elodie Gschwind signale que le groupe PDC-JDC est majoritairement favorable à l'acceptation de cette motion car il est favorable à proscrire les produits chimiques à introduire dans le sol. Cependant, le groupe PDC-JDC précise qu'il se pourrait que, dorénavant, quelques pissenlits ou autres mauvaises herbes poussent le long des allées en gravier du cimetière et que celles-ci ne seront plus aussi parfaites. Elle ajoute également que le groupe PDDC-JDC n'entrera pas en matière au cas où la mise en place de cette initiative engendrerait une demande d'augmentation de poste.

M. Baptiste Laville répond qu'il n'y a pas de produit miracle. Il ajoute qu'il faut s'habituer à ne pas utiliser de produits chimiques et tolérer, quelque part, qu'il y ait de mauvaises herbes. Il indique encore que des méthodes mécaniques, permettant de tenir les mauvaises herbes dans un cadre bien spécifique, existent.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour une sortie du glyphosate à Porrentruy » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

13. Traitement de la motion intitulée « Création d'un fitness urbain » (n° 1014) (PCSI).

M. Pierre-Olivier Cattin signale que le groupe PCSI accepte la transformation de la motion en postulat bien que la forme de la motion permettrait les mêmes études et les mêmes termes de réalisation. Le texte soumis laisse à l'exécutif le choix dans l'emplacement, le type de mobilier et la dimension financière du projet. M. Cattin indique que le fitness urbain est un phénomène mondial qui est arrivé en Suisse et qui ne connaît pas encore de réalisation jurassienne. Porrentruy, en acceptant la conception de ces installations, serait donc précurseur dans la région. Il ajoute que ce nouveau concept s'adresse à toutes les générations et tous les types de sportifs. Ce lieu de pratique sportive doit surtout devenir un endroit d'échanges et de rencontres intergénérationnelles. Le fitness urbain, avec ses installations fixes et spécifiques, diffère de l'« urban training » qui utilise le mobilier urbain existant, tel que bancs, escaliers, rampes d'accès. La pratique peut être complémentaire mais pas interchangeable. M. Cattin mentionne encore que la mise en place de ce projet n'engendrera qu'une charge d'investissement minime grâce à tous les acteurs qui subventionnent le sport et le bien-être. Pour ces raisons, le groupe PCSI invite le Conseil de ville à accepter ce postulat.

M. Philippe Eggertswyler propose de transformer la motion en postulat. Le fitness urbain, a le vent en poupe. Après plusieurs villes romandes, c'est au tour de Porrentruy de proposer de mettre à disposition de la population des installations permettant à tout un chacun de s'entraîner gratuitement et en plein air. Comme expliqué par le motionnaire, le dispositif peut comprendre des barres fixes, des espaliers, des barres verticales, etc. mais ce concept peut aussi valoriser une partie des espaces verts du centre-ville, avec des activités autant ludiques qu'intenses. Ce nouvel équipement vise à favoriser le sport mais il faut encore savoir où l'implanter, afin de le rendre attractif et efficient. Les coûts mais aussi le type d'appareil pour qu'il s'adapte à un public intergénérationnel doivent être étudiés afin de trouver une zone qui se prête à ce genre d'activité et d'examiner si des synergies peuvent être faites avec les propriétaires des fitness de la ville.

M. le Président constate que le groupe PCSI accepte la transformation de la motion en postulat.

Relevant que le sport est bon pour la santé et que les assureurs maladie semblent de plus en plus enclin à se préoccuper du sport et de la santé de la population, M. Gérard Brunner pense qu'il faut relativiser car Porrentruy n'est pas Lausanne et, à moins d'un kilomètre du centre, se trouve un écrin de verdure. Il ajoute que la Municipalité n'a pas vocation à concurrencer les salles de sport existantes. Pour ces raisons, le groupe PLR pense que le sujet mérite une étude et soutiendra le postulat.

M. Tom Cerf signale que le groupe PS-Les Verts soutient ce postulat car ce concept, qui a déjà rencontré un grand succès dans plusieurs villes de Suisse, développerait une attractivité bénéfique à la santé publique. De plus, il permettrait à toutes les couches et classes sociales de la population de bénéficier d'un aménagement de fitness dans un contexte où la pratique de cette activité coûte cher. Il ajoute que le côté relativement ludique de cette pratique permet à la personne de s'approprier l'espace public dans le cadre d'une activité sportive.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Clément Boesch reconnaît l'intérêt et la nécessité d'offrir à la population la possibilité de pratiquer le sport de manière libre et gratuite dans un espace public adapté. Une réflexion préalable lui semble nécessaire afin de déterminer l'ampleur de l'installation, sa situation géographique et sa coordination avec les projets en cours en ville de Porrentruy. D'une part, l'ampleur de l'installation doit être définie de manière précise au niveau du nombre d'engins, des dimensions de la place et de son coût total. D'autre part, le choix de la situation géographique ne doit pas être minimisé ; de ce lieu dépend le succès d'une telle installation et son utilisation par toutes les tranches de la population. Enfin, l'avant-projet de la rénovation de la patinoire d'Ajoie prévoit dans ses aménagements extérieurs l'implantation d'un fitness urbain et la coordination entre ces deux projets doit permettre de définir les besoins de la ville en la matière. C'est pourquoi, le groupe PDC-JDC soutiendra unanimement sa transformation en postulat.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Création d'un fitness urbain » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Approuver un crédit de CHF 5'670'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la rénovation de la piscine municipale de Porrentruy.**ENTREE EN MATIERE**

M. Philippe Eggertswyler relève que cet important assainissement de la piscine municipale, dont la dernière rénovation remonte à 1975, permettra une transformation complète des installations techniques et des espaces

de loisirs afin de répondre aux normes en vigueur en matière de sécurité, d'efficacité énergétique et d'environnement, tout en offrant à la population un lieu de détente convivial et familial. Un soin tout particulier a été apporté aux aménagements extérieurs qui proposeront plusieurs nouveautés en faisant la part belle aux loisirs et aux espaces ombragés, anticipant de ce fait les contraintes futures liées au réchauffement climatique. Un des principaux axes de cet important dossier porte sur la réfection du bassin principal, dont la vétusté a révélé un problème récurrent au niveau de son étanchéité. Bien que les fuites aient pu être limitées depuis leur découverte, ce sont toujours quelques 35 m³ du précieux liquide qui s'infiltrent chaque jour dans le sol. Cette problématique est encore accentuée du fait que le périmètre se situe, depuis 2014, dans la zone de protection des eaux S3. Ensuite, M. Eggertswyler rappelle les éléments mentionnés dans le rapport remis aux Conseillers de ville et souligne que tous les aménagements et accès, notamment aux bassins, ont été pensés et conçus pour les personnes à mobilité réduite. Il ajoute qu'un nouveau bâtiment, qui abritera les installations de traitement de l'eau, remplacera le local technique actuel. C'est également dans ces nouveaux locaux que s'installera les gardiens et l'infirmerie. Avec ses façades habillées en sapin et sa toiture végétalisée, la construction s'intégrera parfaitement dans le site. Le début des travaux est planifié pour la fin juillet 2018, ce qui impliquera une fermeture anticipée au 22 juillet 2018. L'ouverture de la piscine plein air rénovée est prévue à fin juin 2019. En parallèle, la fermeture estivale du Centre sportif des Tilleuls liée à sa maintenance sera adaptée afin de réduire autant que possible la période de fermeture commune entre les deux sites. Dès lors, pour le Conseil municipal, M. Eggertswyler recommande au législatif d'accepter ce crédit de CHF 5'670'000.-, TTC.

M. Gilles Coullery relève que tous les utilisateurs bruntutains et ajoulots attendent avec impatience la rénovation de la très vétuste piscine de Porrentruy. S'il est vrai que le montant de plus de 5,6 millions est particulièrement élevé, la piscine municipale constitue un lieu de rencontre, de détente et de distraction privilégié des habitants de la région. De plus, le groupe PS-Les Verts estime que le projet est bien ficelé, qu'il ne fera certainement pas l'objet de dépassements financiers et qu'il sera plébiscité par la population de Porrentruy. Le groupe PS-Les Verts a toujours été favorable à une piscine publique de qualité, non seulement pour que tout à chacun puisse en profiter, mais également pour limiter le développement de piscines privées qui sont une aberration écologique et qui ne favorisent pas les rencontres. Pour ces raisons, le groupe PS-Les Verts approuvera le crédit de CHF 5'670'000.-.

M. Gabriel Schenk confirme que la rénovation et mise en conformité de la piscine de Porrentruy sont nécessaires car la qualité de l'eau par période de grande affluence est inquiétante, tout comme la fuite chronique d'eau traitée qui se répand dans le sous-sol de Porrentruy. Enfin, l'état général et l'attractivité du lieu ne correspondent plus à ce que la population est en droit d'attendre d'un espace public. Cependant, le groupe PLR relève que l'emploi de bâches thermiques est indiscutable du point de vue énergétique car cette énergie est à économiser même si elle provient d'une source de chaleur renouvelable. Par contre, les calculs présentés expliquant la rentabilité des bâches thermiques paraissent clairement sous-estimés car la mise en place de telles bâches sur une surface aussi découpée nécessitera minimum 2 à 3 heures de travail quotidien supplémentaire pour 2 à 3 employés municipaux. A cet effet, M. Schenk demande si ces coûts ont été évalués ? De plus, concernant l'aménagement paysager, son groupe remet en cause certains détails très onéreux du type des Decks, réalisés en métal et bois exotiques, car ces installations de délasserment pourraient très bien être réalisées plus simplement par un terrassement du sol et engazonnées, ce qui représenterait une économie perceptible et un bilan écologique plus en phase avec les aspirations de Porrentruy. M. Schenk constate aussi que fait de ne pas entreprendre les vestiaires pour régler totalement les problèmes et tourner la page est, à son sens, décevant. Concernant les synergies avec la patinoire, aucun vestiaire n'est dessiné dans ce secteur. Il s'agira donc de revenir avec le dossier piscine après celui de la patinoire, dans un contexte financier très compliqué. Et enfin, le fait de devoir ouvrir la piscine en 2017 et engager les frais de début de saison pour 2 mois d'exploitation paraît discutable. Toutefois, le groupe PLR fait confiance au Conseil municipal pour avoir réfléchi à la meilleure planification possible. Malgré ces quelques points qui méritent réflexion, le groupe PLR ne souhaite pas se positionner en commission technique et laisse la responsabilité des choix d'aménagement au Conseil municipal, en le priant de calculer sérieusement les charges de fonctionnement, qui paraissent sous-évaluées à ce stade, et de calculer tout aussi précisément les recettes à venir. Pour le groupe PLR, les investissements consentis dans les installations publiques ces prochaines années auront un impact certain sur les finances communales ; il s'agira donc de régler définitivement les problèmes les uns après les autres et avec rigueur, sans pour autant faire ces remises à niveau au rabais mais le souci des finances doit rester en mémoire. Le groupe PLR acceptera donc cet investissement nécessaire à l'épanouissement des citoyens et à l'amélioration de la qualité de vie.

M. Claude Gury indique que le groupe PDC-JDC est favorable à la rénovation de la piscine qui en a besoin urgemment et soutiendra l'entrée en matière à l'unanimité. Les installations techniques de la piscine sont en effet désuètes et demandent une remise en état comme l'absence de chauffage de l'eau digne de ce nom, des installations techniques telles que les pompes datant du début des années 50 et qu'il est difficile de relancer chaque saison, des pertes d'eau quotidiennes devenues colossales au cours des années, de la pataugeoire dont les installations de traitement sont à la peine en cas de forte affluence, de l'absence d'eau chaude au niveau des

douches desservant les pédiluves, de l'absence d'attrait de la piscine par rapport aux autres piscines de la région qui ont pour la plupart fait l'objet d'une rénovation au cours de ces dernières années. A cette liste, le groupe PDC joint la vétusté du bloc vestiaires et sanitaires qui n'a encore jamais fait l'objet d'une rénovation depuis sa construction à priori, si ce n'est de l'entretien courant. Le groupe PDC-JDC craint d'ailleurs que les citoyens ne comprennent pas que cet objet ne fasse pas partie de ce paquet même s'il peut comprendre que cette partie ait pu être mise de côté dans l'attente du projet de rénovation de la patinoire. Toutefois, comme aucune synergie entre les projets patinoire et piscine ne sont possibles, hormis pour les fournitures d'énergies, pour le groupe PDC-JDC, il est temps de lancer le chantier de rénovation du bloc vestiaire de la piscine ; c'est dans ce sens qu'il a déposé ce soir une motion demandant de lancer les études pour ce second paquet. Concernant la rénovation de la piscine, M. Gury constate que le crédit conséquent de CHF 5'670'000.- va charger les comptes de fonctionnement de Porrentruy et du district de manière durable. Il est donc nécessaire de faire en sorte que ce crédit soit utilisé de manière parcimonieuse et cohérente. A cet effet, le groupe PDC-JDC enjoint le Conseil municipal de faire des choix de produits et de matériaux sans luxe ostentatoire et de privilégier leur durabilité. Le groupe PDC-JDC demande également au Conseil municipal de transmettre régulièrement l'état des dépenses liées à cet important projet, comme cela a été fait pour le projet de rénovation de la salle l'Inter. Il demande également que le crédit présenté ce soir, en prenant en considération la TVA, soit strictement respecté lors du décompte final, sachant que les factures seront introduites et comptabilisées hors TVA au niveau communal. Son groupe souhaite même que le décompte final puisse présenter une valeur quelque peu plus basse que le crédit demandé, montrant en cela aux communes de la région que Porrentruy sait également être regardant. Au final, le groupe PDC-JDC encourage le Conseil de ville à accepter l'entrée en matière et ce crédit.

M. Alain Theilkaes souligne que ce dossier de rénovation de la piscine a été présenté à plusieurs reprises et de manière extrêmement complète aux commissions municipales concernées, au Conseil de ville et à la population. Dès lors, le groupe PCSI soutient avec enthousiasme et à l'unanimité la réalisation rapide et complète de cet important projet pour Porrentruy. Concerné professionnellement par la réalisation de ce projet, M. Jean-Luc Plumey se récusé pour ce vote.

M. Philippe Eggertswyler comprend le souci du législatif concernant la maîtrise des coûts. Il ajoute que la TVA pourra être récupérée par la suite et espère qu'elle puisse constituer, lors du décompte final de ce dossier, une certaine manne financière. Concernant les bâches, M. Eggertswyler signale que l'installation de celles-ci amènera une économie après 4 ou 5 saisons d'utilisation. Il mentionne que ces bâches pourront être montées et démontées en une demi-heure et non en 2 à 3 heures comme mentionnée par M. Schenk, sachant qu'elles ne seront pas forcément installées si la température de l'air est suffisamment élevée. Ces bâches permettront aussi d'avoir moins d'entretien car il y aura moins de feuilles ou de débris qui tomberont dans les bassins. Concernant le bâtiment principal, le Conseil municipal est d'avis que sa rénovation doit se faire en continuité de la rénovation de la piscine. Toutefois, il était nécessaire d'attendre d'éventuelles synergies avec le projet de rénovation de la patinoire. Cependant, M. Eggertswyler espère que le projet de rénovation de ce bâtiment puisse être lancé encore cette année car ça n'aurait aucun sens de rénover la piscine et pas ce bâtiment. M. Eggertswyler indique aussi que la réfection de la piscine n'est pas un luxe mais qu'elle répond aux besoins et aux attentes de la population ajoulote. Il termine en relevant que ce projet doit fédérer une région et il est persuadé que le signe qui sera donné ce soir par le législatif sera important pour la votation populaire du 6 mai prochain.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Gilles Coullery constate que la piscine sera chauffée lorsque le Thermoréseau utilisera le moins ses installations. Il s'attend donc à ce que le Conseil municipal négocie avec fermeté pour obtenir un tarif préférentiel auprès du Thermoréseau. Il souhaiterait aussi que l'exécutif obtienne des garanties afin que les chaudières du Thermoréseau ne soient pas révisées durant l'été et que la piscine soit chauffée au mazout car l'écologie du projet perdrait tout son sens.

Concernant le budget de fonctionnement futur, M. Claude Gury demande des précisions quant aux hypothèses considérées en matière de rentrées financières telles que la tarification future, le nombre d'entrées annuelles considérées, de même qu'en matière de dépenses telles que le besoin en personnel qui devrait presque augmenter au vu du nombre d'installations à entretenir et à surveiller, ainsi que pour les frais engendrés pour le chauffage de l'eau de la piscine. Il souhaite également savoir où en sont les discussions afin que la piscine couverte soit ouverte durant la période de fermeture de la piscine municipale, soit dès la fin juillet de cette année. De plus, comme il est temps de lancer le dossier relatif à la rénovation des vestiaires, M. Gury demande s'il ne faudrait pas quelque peu sursoir aux adaptations de ce secteur afin d'éviter de devoir casser ce qui aura été créé peu de temps avant, comme les installations pour les personnes à mobilité réduite.

M. Pierre Parietti relève que le rapport mentionne que la piscine perdait, certaines années, jusqu'à 90 m³ d'eau par jour et que les derniers chiffres indiquent une perte de 35 m³ par jour. Il part de l'idée que de tels inconvénients n'existeront plus avec la rénovation de la piscine. En outre, il est un peu surpris de constater que le liner ne sera pas installé dans la partie bassin réservée au plongeur et, à cet effet, M. Parietti doute de l'efficacité de l'étanchéité du bassin. Pour lui, le bassin doit être équipé partout de la même façon. Concernant la durée d'amortissement et du taux d'intérêt moyen de 1,75 %, M. Parietti indique que le SIDP a prévu un taux de 2,5 % pour la rénovation de la patinoire. Relevant une différence de 40%, il demande si la Municipalité bénéficie de conditions aussi favorables ou si la charge financière devrait s'élever à environ 420'000 francs et non à 300'000 francs, comme indiqué dans le rapport. Concernant le plan de situation proposé, M. Parietti s'interroge sur les installations fixes telles que ces pergolas qui doivent permettre aux gens de se reposer et de manger. En effet, il n'est pas persuadé que le positionnement des pergolas, situées à moins de 3 mètres des installations de jeux très bruyantes et très animées, soit très judicieux. A cet effet, il pense que les concepteurs du projet devraient se pencher encore sur cette situation afin de positionner quelque peu différemment cette zone de pergolas qui est quand même très conséquente.

M. Claude Gerber signale qu'il acceptera ce projet. Il a toutefois quelques inquiétudes au niveau de la sécurité. Bien que celle-ci soit assurée par la vidéo-surveillance pour le toboggan et le bassin, il a été constaté ces dernières années que des personnes venant de France importunaient les jeunes adolescents et créaient des difficultés sur ce site ; la police est d'ailleurs intervenue à plusieurs reprises à ce propos. M. Gerber demande donc s'il l'exécutif peut garantir que les citoyens jurassiens et ajoulots, en particulier, obtiendront une sécurité accrue sur ce site.

Sans remettre en cause le travail accompli et le matériel sélectionné, Mme Elodie Gschwind est très étonnée de constater qu'il n'y a pas un coin de jeux regroupé pour les petits enfants. En effet, les tout-petits auront la possibilité de patauger et de jouer du côté Est de la piscine tandis que les plus grands (de 4 à 12 ans) auront la chance de bénéficier d'un magnifique bateau du côté Ouest. Mme Gschwind trouve que l'emplacement de ce bateau est trop éloigné de la pataugeoire et, du fait que le grand bassin les sépare, il est impossible de laisser un enfant s'y rendre seul. Bien qu'elle soit consciente qu'il existe des contraintes lors de la création de ce genre d'infrastructures, au vu du budget présenté et de la réfection des installations, elle imaginait voir fleurir un espace enfants regroupé évitant aux parents de devoir courir des deux côtés de la piscine ou alors de préférer une autre activité récréative afin d'éviter les disputes et nombreux compromis que cette situation pourrait engendrer. Elle demande donc si le Conseil municipal a pris en compte ce point-là lors de la conception du projet et souhaite qu'il étudie la possibilité de grouper le tout sans que cela péjore l'exécution de la piscine.

N'ayant pas vu sur les plans les aménagements extérieurs, Mme Laure Roy aimerait savoir si le projet comprend des aménagements de parcs à vélos pour les utilisateurs et favorisant la mobilité douce.

M. Philippe Eggertswyler répond que la piscine ne sera pas chauffée par Thermoréseau avec du mazout. Concernant d'éventuels rabais pour le chauffage, le Conseil municipal en discutera avec Thermoréseau. M. Eggertswyler souligne que Thermoréseau a déjà fait un effort important lors de l'installation du chauffage au stade du Tirage. Les nouveaux tarifs ont été arrêtés par le Conseil municipal pour 2018 à 2020. Par rapport au projet, M. Eggertswyler étudiera si certains éléments, comme les Decks, peuvent être modifiés ; toutefois, ces modifications ne doivent pas engendrer une refonte complète du projet. En réponse à M. Parietti, M. Eggertswyler signale que la pose du liner sous le plongeur s'élèverait à CHF 60'000.-. Cependant, pour lui, il est essentiel que les bassins soient construits à l'aide de béton à 100 % étanche car ils se trouvent dans une zone S3. Le liner a été posé pour protéger le béton et par commodité pour les nageurs. Pour ce qui est du taux d'intérêt moyen, M. Eggertswyler indique que le SIDP est effectivement parti sur un taux de 2,5 % pour la patinoire, ceci est dû au fait que la part du bâtiment de la patinoire est beaucoup plus importante que celle de la piscine. Pour les bâtiments, l'amortissement se fait sur près de 50 ans alors que pour les installations techniques de la piscine, il s'effectue sur 25 ans. Pour ce qui est de la mobilité douce, des synergies seront instaurées avec les projets de la patinoire et une convention relative aux places de parc, aux transports publics et aux installations pour les vélos a été ratifiée. Concernant le bateau de 18 mètres de long, son emplacement a été étudié et il ne peut pas être installé ailleurs sans remettre en cause l'ensemble du projet. M. Eggertswyler ajoute qu'un projet de rénovation du bâtiment principal sera étudié. Toutefois, la création de vestiaires pour personnes à mobilité réduite est une exigence et fait partie intégrante du projet de rénovation de la patinoire. Pour ce qui est de la sécurité, M. Eggertswyler rappelle qu'une vidéo-surveillance sera installée pour les bassins et le toboggan. Toutefois, la collaboration qui a été instaurée entre la Police municipale, la Police cantonale et les gardes-frontières sera reconduite les années prochaines. Cependant, M. Eggertswyler ne peut pas garantir qu'il n'y aura plus aucune incivilité à la piscine municipale de Porrentruy mais tout sera mis en œuvre pour réduire au maximum ces incivilités.

Relevant que le taux pour réfection de la patinoire est de 2,5 % sur 30 ans, M. Pierre Parietti est inquiet concernant le taux de 1,75 % retenu pour la réfection de la piscine municipale car il y aura des conséquences sur

les frais de fonctionnement.

M. Philippe Eggertswyler répond que les taux moyens peuvent être bloqués actuellement en-dessous de 1,75 %, ce qui permettra de procéder à un amortissement. Toutefois, il comprend l'inquiétude de M. Parietti et en discutera encore avec le Conseil municipal.

Concernant les taux d'intérêt, M. le Maire Gabriel Voirol rappelle qu'aujourd'hui les emprunts peuvent être conclus à un taux inférieur à 1 %. Il ajoute que la différence avec le projet de la patinoire provient du fait qu'il y a beaucoup plus d'infrastructures en béton qu'à la piscine municipale et la durée des amortissements est plus longue pour ce qui est des installations en béton. M. Voirol signale que le SIDP a choisi de prévoir un amortissement sur 30 ans alors que les installations de la piscine municipale seront en grande partie amorties sur 15 ans. Enfin, M. le Maire insiste sur le fait que ce projet est un projet important pour la région ; même s'il est encore perfectible, un grand travail a été fait pour qu'il soit à la hauteur des attentes des citoyens. Il espère que le Conseil de ville acceptera ce crédit à l'unanimité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à l'unanimité, un crédit de CHF 5'670'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la rénovation de la piscine municipale de Porrentruy.

15. Approuver l'acquisition de la parcelle et du bâtiment, sis sur le feuillet n° 2089 à rue du Gravier, appartenant à M. Serge Fleury et à couvrir par voie d'emprunt, pour le montant de CHF 358'000.-.

ENTREE EN MATIERE

En préambule, M. le Maire Gabriel Voirol remercie le Corps électoral de Porrentruy pour la confiance qu'il a témoignée en acceptant l'acquisition du site des BKW qui permet à la Municipalité d'avoir des projets d'avenir, en particulier avec « Cœur de ville » pour la question du parcage. L'acquisition de la parcelle de M. Fleury permettra à la Commune de profiter de synergies pour assainir la rue du Creugenat. Par rapport à la location de cet immeuble, pour l'année 2018, la location couvrira les intérêts. A partir du 1^{er} janvier 2019, cette location couvrira les intérêts et l'amortissement, ce qui n'occasionnera aucun frais pour la Municipalité. C'est donc une opération extrêmement intéressante pour la Municipalité. Pour ces raisons, M. le Maire recommande au Conseil de ville d'accepter cette acquisition.

M. Pierre-Olivier Cattin indique que le groupe PCSI acceptera ce crédit. Cependant, il demande quel sera le montant de la location de l'actuel propriétaire et sur quels éléments sera-t-il calculé ? M. Cattin relève que, selon les informations du dossier et pour compenser les coûts de la charge financière annuelle de l'emprunt, la location devrait être approximativement de 1'200 francs par mois. De plus, le dossier ne précise pas quel avenir exact sera réservé à ce bâtiment et à la parcelle. M. Cattin souhaiterait également savoir si les frais de mutation et les frais notariés, d'environ CHF 8'000.-, seront à charge de la Commune ou de l'actuel propriétaire.

Avec cette acquisition, M. Pierre Parietti constate que la Municipalité deviendra propriétaire probablement du plus grand secteur à proximité de la vieille ville, ce qui permettra à la Municipalité de se réorganiser de manière plus complète et de bénéficier d'une surface conséquente pour une revalorisation complète de ce secteur de Porrentruy. Il ajoute que cette acquisition permettra également de réaménager le contournement de la rue du Creugenat et de la rue du Gravier, une situation conflictuelle depuis de très nombreuses années et qui devrait, à termes, trouver une solution beaucoup plus satisfaisante. En ce qui concerne les chiffres, M. Parietti relève que l'acquisition de la parcelle des BKW, d'une surface de 6'871 m², avec un bâtiment conséquent et en état, représente un investissement de 930 francs le m², en faisant abstraction du bâtiment, alors que l'acquisition de bâtiment de M. Fleury donne un investissement d'environ 925 francs le m², toujours en faisant abstraction du bâtiment qui n'a pas une grande valeur ; sa seule valeur est stratégique. M. Parietti pense que dans la réflexion de valorisation, les autorités devront plancher sur un terrain très conséquent dont la mise en valeur passera naturellement par des mises à niveau en ce qui concerne des places de parc. Pour lui, des installations beaucoup plus étagées pour une affectation la plus optimale possible devront également être étudiées. C'est dans ce sens que le groupe PLR soutiendra cette acquisition.

M. Jean Farine constate que le crédit soumis ce soir est la suite logique de l'achat des terrains BKW, plébiscité par le Corps électoral bruntrutain et résultant d'un excellent travail effectué par les autorités durant la législature précédente. Aujourd'hui, en plus d'être stratégique dans cette zone qui offrira de grandes possibilités d'utilisation à la Municipalité, ce feuillet 2089 permettra aussi de mieux concevoir le prochain assainissement de la rue du Creugenat. Comme le coût est conforme aux conditions du marché, le groupe PDC-JDC votera ce crédit à l'unanimité.

M. Victor Egger souligne que cette acquisition est stratégiquement intéressante car elle permettra de développer un projet porteur pour la population bruntrutaine et pour la ville de Porrentruy. Pour cette raison, le groupe PS-Les Verts soutiendra l'acquisition de ce terrain.

Concernant la location, M. le Maire Gabriel Voirol mentionne qu'elle sera de CHF 600.- pour 2018 et qu'elle s'élèvera à CHF 1'000.- par mois dès le 1^{er} janvier 2019. L'objectif n'est pas forcément de démolir pour démolir car si l'actuel propriétaire souhaite rester encore un certain temps dans cet immeuble, il le pourra. Toutefois, M. le Maire ajoute que, dès que des projets verront le jour, la Commune profitera pleinement de cette surface et essaiera de tenir compte des possibilités d'optimiser l'utilisation de cette zone qui est stratégique et qui offre beaucoup de perspectives intéressantes pour l'avenir de la ville.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent l'acquisition de la parcelle et du bâtiment, sis sur le feuillet n° 2089 à rue du Gravier, appartenant à M. Serge Fleury et à couvrir par voie d'emprunt, pour le montant de CHF 358'000.- à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

16. Approuver le règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS).

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Loichat indique que le but de la révision de ce règlement est de simplifier la législation, de la mettre à niveau et de renforcer l'encadrement et le fonctionnement du Corps des sapeurs-pompiers. En exemple, il cite le renvoi à la législation cantonale de l'article 8 puisqu'un certain nombre de dispositions ont évolué ou ont disparu sur le plan cantonal. En faisant ce renvoi, tout problème sera évité à l'avenir en cas de modification de la législation cantonale. M. Loichat ajoute encore que l'article 18 renforce les structures d'encadrement du SIS.

Mme Anne-Marie Theubet Schaffter indique que le groupe PDC-JDC a pris connaissance du règlement et qu'il a apprécié le renvoi des compétences, l'harmonisation à la législation cantonale ainsi que les adaptations des grades au fonctionnement actuel. Ainsi, le groupe PDC-JDC, dans sa majorité, approuvera ce règlement.

Mme Sophie Barthod indique que le groupe PCSI approuvera, à l'unanimité, la teneur du nouveau règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier constate que les modifications soumises ce soir à l'approbation du législatif permettent de mettre ce règlement en conformité avec les normes légales et réglementaires, de l'adapter aux réalités actuelles, de supprimer des doublons entre les échelons cantonal et communal, autant d'éléments qui permettent d'assurer la sécurité juridique et réglementaire. C'est pourquoi, le groupe PS-Les Verts soutiendra ces modifications du règlement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent le règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS) à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

17. Approuver un crédit de CHF 90'500.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport du Centre de renfort, d'incendie et de secours de Porrentruy (CRISP).

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Loichat indique que cette demande de crédit ne coûtera rien à la Municipalité étant donné que cette acquisition sera subventionnée à 70 % par l'ECA et que le solde de 30 % sera pris en charge par la Caisse de district. M. Loichat ajoute que cet achat est nécessaire car ce véhicule doit permettre de répondre à de nouvelles normes de sécurité. De plus, le véhicule actuel, vieux de plus de 20 ans, ne répond plus à certaines normes environnementales. Au nom du Conseil municipal, M. Loichat recommande donc au législatif d'approuver cette acquisition.

Mme Corinne Laisue signale que le groupe PS-Les Verts approuvera ce crédit, soulagé de savoir que les

soldats du feu seront désormais protégés par une ceinture de sécurité lors de leurs déplacements. Elle ajoute qu'il est important que les différents outils ou véhicules du CRISP soit fonctionnels en tout temps pour le bien et pour la sécurité des pompiers et des habitants de tout le district. Ainsi, elle invite le Conseil de ville à approuver ce crédit.

Comme mentionné par le Conseil municipal, M. Sébastien Piquerez indique que la nécessité ne fait aucun doute puisque la vétusté du véhicule actuel demande beaucoup d'entretien et a des manquements au niveau sécuritaire et écologique. Compte tenu des éléments financiers indiqués par M. Loichat, le groupe PDC-JDC acceptera le crédit demandé.

M. Julien Loichat profite de l'occasion pour indiquer que le recrutement des nouveaux sapeurs-pompiers se déroulera ce samedi. A cet effet, il invite les Conseillers de ville à faire de la publicité autour d'eux.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un crédit de CHF 90'500.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport du Centre de renfort, d'incendie et de secours de Porrentruy (CRISP) à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

18. Approuver la reprise des installations de distribution d'eau de l'A16 par le SIDP.

ENTREE EN MATIERE

Mme Rosalie Beuret relève que la Confédération a construit, dans le cadre des travaux de l'A16, une conduite d'eau entre Glovelier et Boncourt pour faire face au risque d'incendie dans les tunnels. Avec la fin des travaux de l'A16, la Confédération, qui n'a pas vocation à être distributrice d'eau, a cherché à remettre cette installation. De son côté, le SIDP a fait part de son intérêt à reprendre cette conduite à partir de 2008 déjà. Mme Beuret ajoute que la gestion de l'eau est une question particulièrement sensible pour le Canton du Jura qui ne bénéficie pas de grandes réserves en eau et qui a de plus un sous-sol karstique. Cette situation nécessite donc une gestion parfaite de la quantité et de la qualité des eaux et, dans ce contexte, il est évident que la reprise de cette conduite, qui constitue une véritable artère au niveau de l'Ajoie entre Glovelier et Boncourt, va permettre de répondre à un défi majeur qui est celui d'interconnecter les réseaux de distribution afin d'assurer la sécurité en approvisionnement de qualité entre trois grandes stations de pompage que sont les Champs Fallat, le Betteraz et Courtemaîche. Avec la reprise de cette conduite, Mme Beuret indique qu'une situation comme celle qui s'est passée en début d'année dans le Clos-du-Doubs, où la station de pompage des Champs Fallat ne pouvait plus produire d'eau potable, ne se reproduirait plus car il serait possible, avec le Betteraz, d'alimenter en eau potable l'ensemble du Clos-du-Doubs pour faire face à une pollution ou en cas de pénurie d'eau. Cette conduite est donc un enjeu particulièrement important pour l'Ajoie. Suite aux négociations, une convention a été établie. Celle-ci mentionne que la Confédération restera propriétaire des ouvrages spéciaux comme les tunnels et viaducs, le SIDP deviendra propriétaire de cette conduite du tunnel de Bure jusqu'à Glovelier et le SEHA (syndicat des eaux de Haute-Ajoie) deviendra propriétaire de cette conduite entre le tunnel de Bure jusqu'à Boncourt. En ce qui concerne l'exploitation du réseau, elle sera répartie entre le SIDP, de Montaigne à Glovelier, et le SEHA, de Montaigne à Boncourt. Mme Beuret ajoute que si le SEHA exploitera un tronçon propriété du SIDP cela tient à une convention qui court toujours entre la Confédération et le SEHA. Mme Beuret relève encore que cette conduite, qui est en bon état, sera cédée par l'OFROU pour la somme de 1 franc. Elle ajoute que le SIDP prendra en charge les coûts d'investissement pour interconnecter ces différents réseaux de distribution et améliorer la qualité de l'eau. Ces investissements et les charges de fonctionnement seront couverts par la vente de l'eau qui sera assurée par le SIDP et par une taxe de 1 franc par habitant mais tout cela n'aura pas d'incidence pour Porrentruy et la charge pour le citoyen sera neutre. Elle profite de l'occasion pour préciser que Porrentruy bénéficie déjà de l'eau de l'A16 pour alimenter tout son quartier sous l'hôpital et le bâtiment même de l'hôpital. Elle termine en signalant qu'il est nécessaire que les deux tiers des communes acceptent cette reprise pour qu'elle soit effective. Aujourd'hui, 9 communes se sont déjà prononcées et 8 ont accepté cet objet. L'acceptation de Porrentruy est attendue et un signal positif est largement souhaité et recommandé.

M. Thierry Berthoud signale que le groupe libéral-radical est conscient de l'importance croissante de la gestion de l'eau au cours des prochaines années. Dans la mesure où cela est faisable, il est nécessaire d'améliorer les infrastructures afin d'accroître l'efficacité de la distribution de l'eau. A ce titre, M. Berthoud considère que ce projet est une réelle opportunité pour la Commune car il permet à moindre coût de renforcer l'approvisionnement

en eau dans tout le district. Il ajoute que les installations supplémentaires offriront à Porrentruy et au district un accès à une eau de qualité et en quantité. Au vu des avantages présentés par ce projet et de la très faible charge financière qu'il représente pour Porrentruy, le groupe libéral-radical approuvera à l'unanimité cet objet.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Stéphane Theurillat constate que la reprise de ces installations par le SIDP est une aubaine pour Porrentruy. En effet, son groupe remarque que cette reprise apportera une meilleure garantie d'approvisionnement ainsi qu'une meilleure qualité pour l'eau du district, tout cela avec un effet financier neutre pour Porrentruy. C'est pourquoi, le groupe PDC-JDC acceptera cet objet.

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Corinne Laissue constate que, grâce à la reprise par le SIDP de la conduite d'eau de l'A16, de l'eau d'excellente qualité sera disponible au besoin dans toute l'Ajoie et le Clos-du-Doubs. Elle ajoute que la construction d'une telle conduite n'aurait jamais été possible sans le financement de la Confédération. Elle relève aussi que le SIDP prendra en charge les investissements, permettant d'améliorer la distribution du précieux liquide en mettant en connexion les différentes stations de pompage, ainsi que les coûts de fonctionnement qui seront couverts par la vente de l'eau. Pour elle, le seul bémol est le fractionnement de la gestion d'un si petit réseau entre le SEHA et le SIDP et non une gestion globale qui irait un peu plus dans le sens d'une entité unique « Ajoie-Clos-du-Doubs ». En définitive, Mme Laissue espère que le Conseil de ville acceptera cet objet.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à l'unanimité, la reprise des installations de distribution d'eau de l'A16 par le SIDP.

19. Divers.

M. le Président Yann Voillat signale que 4 textes ont été déposés ce soir.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier a constaté que les verres en plastique sont de retour sur les tables du Conseil de ville. L'année dernière, elle avait instauré une pratique qui consistait à utiliser des verres en verre qui étaient lavés et réutilisés à l'infini. A moins qu'ils soient cassés, elle souhaiterait que ces verres en verre soient réutilisés. Même si les verres en plastique sont compostables, elle ajoute que le bilan de tout déchet compostable n'est quand même pas nul. Elle invite donc le Bureau du Conseil de ville à renouveler cette pratique écologique qui était d'utiliser des verres en verre.

M. le Président répond que les verres déposés sur les tables sont effectivement compostables. Les verres en verre ont été remplacés par ces verres compostables car un certain nombre a été cassé en 2017.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.20 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

Y. Voillat